

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 128 promulguant à la Côte française des Somalie et dépendances :

n° 128

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1941

Numéro JO
n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro
28 février 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1841. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881

Vu l'arrêté n° 968, «lu 30 octobre 1940, promulguant à la Côte française des Somalis la loi du 13 septembre 1940 relative à l'obligation d'emploi des démobilisés dans les territoires relevant du Secrétaire l'Etat aux colonies

Vu le radiogramme circulaire ministériel n° 40 du 25 février 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 16 février 1941 rendant applicable aux territoires relevant du Secrétariat d'Etat aux colonies le décret «lu 29 novembre 1910 fixant les modalités d'application de la loi du 13 septembre 1910. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHIETAS.